

Adapter les prestations sociales au nouveau contexte socio-économique	
Axe stratégique	Améliorer les conditions d'emploi et stabiliser les éléments de rémunération
Enjeux	Depuis 2007, chaque collectivité détermine le montant qu'elle entend consacrer à l'action sociale ainsi que ses modalités de mise en œuvre : gestion par la collectivité des prestations offertes aux agents gestion de tout ou partie des prestations à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales (amicale du personnel, CAS, COS, CNAS, FNASS, etc...). La Ville de Rennes, Rennes Métropole et la CCAS de Rennes offrent des prestations d'action sociale à leurs agents depuis de nombreuses années, directement la gestion étant alors assurée par la DRH, et indirectement la gestion étant alors confiée au CASDEC. Les prestations d'action sociale ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles et concernent des domaines comme la restauration, le logement, l'enfance et les loisirs. L'enjeu est donc à la fois un enjeu social d'amélioration des conditions de vie pour les agents les plus en difficulté et un enjeu de bien-être au travail, de réduction des risques liés aux difficultés personnelles des agents. Enfin, le niveau de prestations sociales est également un facteur de cohésion au sein même de la collectivité.
Objectifs 1- Faire de la politique d'action sociale un levier d'attractivité de la collectivité permettant d'attirer de nouveaux candidats pour nos collectivités. 2- Mettre en place une étude sur les prestations sociales, leurs impacts et leur coût pour la collectivité, afin de déterminer l'utilité réelle de ces prestations pour les agents et d'étudier les pistes d'évolution de ces prestations (maintien, modification, nouvelles prestations). 3- Travailler sur l'articulation des prestations délivrées par l'employeur d'une part et le CASDEC d'autre part, afin d'améliorer leur cohérence et leur efficacité. 4- Planifier une réflexion sur les modalités d'accès aux prestations (en particulier les conditions de ressources) 5- Veiller à la lisibilité et la communication auprès des agents des prestations qui leur sont accessibles (simplification, communication).	
Acteurs <u>Pilote</u>	Séverine Brault
Calendrier de mise en œuvre	À compter de 2019